

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2020
Convocation du 24 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente et un janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont rassemblés à la Salle de la Mairie de Châtelaudren sous la présidence de Monsieur Olivier BOISSIERE

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, ODIC Monique, BOUDET Nicole- KERVAREC Paul, BEROT Patrice-SILVANT Naïs- MARCELLINI Patrick - TURBAN Daniel- HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle - LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE DU Sophie, MEVEL-RAULT Sylvie, LE CUZIAT Yvon, CROLAIS Michel, BRAULT Yves - PHILIPPE Marie Christine-LE HIR Jean-Yves-Xavier HOCHET-

Absents : Jean Michel HERVE - Delfim DA SILVA - Christelle FEUVRIER - Martiale TESSIER - Nathalie THORAVAL –

Absents excusés : BIENVENU Yves-BERNARD Renée-

Renée BERNARD donne procuration à Jean Yves LE HIR

Yves BIENVENU donne procuration à Paul KERVAREC

Secrétaire de Séance : Naïs SILVANT

Pour la délibération N° 13-01/2020, Patrick Solo ne prend pas part au vote

N° 01-01-2020- DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Autorisation des dépenses à hauteur d'un ¼ de 2019

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, et propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 436 289.05. € (< 25% x 1 745 156.21 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| fournisseur | objet | Imputation budgétaire | Montant TTC € |
|-------------|---|-----------------------|---------------|
| Sodimar | Achat panneaux voirie | 2152 serv 81 | 567.00 |
| SBSI | Imprimante + ordinateur portable garderie Chatelaudren | 2183 serv 2181 | 801.17 |

| | | | |
|---------------------|--|---|------------------------|
| SBSI | Câblage : salle des f+ Nouvelle garderie + médiathèque +école | 2183 serv école 2120 serv sdf 709 serv médiath 302 | 832.79 |
| Société ergonomique | Ergopols support clavier | 2183 Serv 0105 | 1179.60 |
| LAC | Déploiement très haut débit | 2031 Serv 81 | 16 821.00 16 821.00 |
| ING Concept | Rue des écoles Châtel | 2315 Op 111 | 7080.00 |
| | Voirie du clos maréchal | 2315 Op 111 | 1500.00 |
| | Rue de Guingamp | 2315 Op 122 | 1800.00 1920.00 |
| | Rue de ST Briec | 2315 Op 111 | 3600.00 |
| ADAC 22 | Chapelle NDDT étude | 2313 Op 127 | 426.00 |
| Manutan | Mobilier nouvelle garderie de Plouagat | 2184 Op135 | 1127.07 |
| Manutan | Vestiaires personnel des 2 écoles | 2184 Serv2110 Serv 2120 Serv 2121 | 1162.66 |
| BRS | Maison de santé : paravent cabinet médecin Etagère cabinet des infirmières | 2313 Op136 | 2761.13 |
| ACE | Alarme mairie | 21318 Serv 705 | 1599.37 |

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart de l'exécuté de 2019 soit pour un montant n'excédant pas 436 289,05€.

N° 02-01-2020- VENTE GODET

Le Maire propose de mettre à la vente un godet non utilisé au service technique au prix de 850 €.

Un acquéreur accepte le prix : SARL Durand TP de ST Didier LA Tour.

A L'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession et autorise le Maire à engager toutes les opérations comptables relatives à la cession de ce bien pour un montant de 850€.

N° 03-01-2020- TRANSPORTS SCOLAIRES – Participation de la Commune de St Jean Kerdaniel

Le maire rappelle les charges des transports scolaires pour les communes, et donne la répartition de la participation des communes de Chatelaudren-Plouagat et de St Jean Kerdaniel :

| | | | |
|------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Section d'exploitation | | | |
| dépenses | | recettes | |
| Charges de personnel | 8918.70 | Participation des familles | 6079.70 |
| Part conseil régional | 2185.00 | Participation ST Jean Kerdaniel | 1385.93 |
| | | Participation Chatelaudren-Plouagat | 3638.07 |
| total | 11 103.70 | | 11 103.70 |

Calcul de la participation des communes : 5024 € pour 29 enfants dont 8 enfants de Saint Jean Kerdaniel et 21 enfants de Plouagat.

Soit : 173.24 € par enfant

La part imputable à la Commune de Saint Jean Kerdaniel s'élève à : 173.24 € x 8 enfants = 1385.93 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à émettre un titre au nom de la commune de Saint Jean Kerdaniel pour un montant de 1385.93 €.

N° 04-01-2020 - CONVENTION RECTORAT – RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANTS

Le Maire informe l'assemblée que certains professeurs des écoles déjeunent au restaurant scolaire le midi. Dans le cadre de l'action sociale en faveur des fonctionnaires et agents relevant de l'Education Nationale, une subvention peut être versée par l'EN au profit de la commune pour les enseignants dont l'indice majoré est de 480, la subvention est de 1.27 € par repas

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Education Nationale pour que les enseignants pouvant prétendre à cette aide puisse y bénéficier.

N° 05-01-2020 – Adhésion au paiement CESU

Le centre de remboursement du chèque emploi service universel est un groupement économique

constitué par 5 émetteurs de chèque emploi service universel préfinancés :

-Edenred France -UP anciennement Chèque déjeuner- Sodexo pass France -Natixis intertitres - Domiserve (groupe banque postale)

La commune ayant la compétence en matière de garderies périscolaires (accueil des enfants scolarisés en école maternelle-école élémentaire, limité aux heures précédentes et suivantes des heures de classe.) peut prétendre à une affiliation au CRCESU.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer un formulaire d'affiliation avec le CRCESU afin de permettre aux familles qui le souhaitent de pouvoir régler les factures de garderie périscolaire par le chèque emploi service universel.

N° 06-01-2020 – CONVENTION SACPA - prise en charge chiens et chats

Le groupe SACPA a fait parvenir un nouveau contrat pour la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Option 1

Le coût annuel de la prestation 2020 pour une assistance 24/24h et 7/7 j est de 4523.22 € HT soit 5427.86 € TTC calcul : un forfait de 1.153 € HT/ habitant – pour 3923 habitants.

Option 2

Tarifification en jours et heures ouvrables uniquement, le tarif 2020 s'élève à 0.714€HT par an/habitant en 2020 soit une dépense de 3361.22 € TTC.

A l'unanimité, Le conseil municipal a retenu l'option 2, pour un montant s'élevant à 3 361,22 € TTC, et autorise le Maire à signer cette convention de prise en charge des animaux domestiques avec le groupe Sacpa avec l'option N° 2 pour le montant annuel de 3 361,22€ TTC.

N° 07-01-2020 - SDE - TRAVAUX Mats rue de parc braz + ZA Radenier

Le Maire présente les sites concernés pour les travaux à réaliser :

Rénovation du foyer FB 072 rue de Park Bras

Le Radenier poteau accidenté foyer L 278

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant HT de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché augmenté de frais de MO au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier.

L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celui-ci.

La participation de la commune sera donc de :1894.80 €

- 912 € pour le foyer de Park bras
- 982.80 € pour le remplacement du poteau éclairage du Radenier

A l'unanimité, Le conseil municipal, approuve les travaux de rénovation du Foyer FB 073 rue de Park Bras, pour un montant de 912€, et le remplacement du poteau éclairage du Radenier pour un montant de 982.80€ et autorise le Maire à engager ces dépenses.

N° 08-01-2020 – SDE - AVENANT modificatif groupement achat énergie du SDE 22

Objet : Avenant à la convention constitutive du 7 avril 2014 approuvé le 15 novembre 2019 par le Comité Syndical du SDE22

Les références réglementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3, 7, 9 et 10 sont modifiés.

Les modifications concernent les points suivants :

Utilisation de la plateforme SMAE

Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés
Pour le gaz 01/01/2021
Pour l'électricité au 01/01/2022

Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé

A L'unanimité le Conseil municipal accepte les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexés à la présente délibération, et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du 7 avril 2014 approuvé le 15 novembre 2019 par le Comité Syndical du SDE22.

N° 09-01 -2020- Tarif 2020 pour recherche archives en mairie pour notaire

Les offices notariaux demandent aux mairies de rechercher dans leurs archives des documents d'urbanisme

(Parfois plus de 40 ans) archives de biens qui sont en voie d'être cédés à titre onéreux.

Considérant que ces recherches demandent à l'agent chargé de l'urbanisme un temps de travail, notamment puisque les archives des deux communes historiques ne sont pas regroupées.

A l'unanimité le Conseil municipal, approuve le tarif de 30€ par demande pour l'année 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte que le Maire réponde favorablement aux offices notariaux, et l'autorise à émettre une facture à hauteur de 30€ pour le coût de la recherche.

N° 10-01 -2020 - MSP avenant marché chauffage

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise EREO ayant le lot chauffage à la MSP préconise un pot à boue sur l'installation. Le coût est de 336€ HT soit 403.20€ TTC.

Réponse de ATEC, co- traitant pour les fluides avec l'architecte
Le pot à boue n'est pas un organe indispensable au fonctionnement de l'installation. Nous le prévoyons systématiquement si un plancher chauffant est en place, ce qui n'est pas notre cas.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant de l'entreprise EREO, à hauteur de 403,20€.

N° 11-01 -2020 - Débat orientation budgétaire 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants donc notre commune dont la population totale est de 3927 habitants.

Ce rapport doit être transmis à Madame la Sous- Préfète de Guingamp dans le département et publié.

Il doit également être transmis au président de Leff Armor Communauté dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

A l'unanimité le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2020.

N° 12-01 -2020 Vote BP 2020 Camping

Le Maire propose au vote le budget camping 2020 afin d'anticiper les travaux à réaliser.

Le compte administratif 2019 **provisoire qui ne peut pas être approuvé ce soir, puisque le compte de gestion n'est pas parvenu.**

Section de fonctionnement retiré du compte administratif 2019

Dépenses

| | | |
|-------|-----------------------|----------|
| 60611 | Eau et assainissement | 1425, 10 |
| 60612 | électricité | 1414.21 |
| 60631 | Fournitures entretien | 211.20 |
| 6068 | Autres fournitures | 324.20 |
| 6188 | Autres frais divers | 1094.78 |
| 6262 | Frais de téléphone | 236.22 |
| 627 | Services bancaires | 16.00 |

| | | |
|----------------|----------------------|-----------|
| 637 | Autres impôts | 798.34 |
| 64111 | Charges de personnel | 7575.68 |
| TOTAL dépenses | | 13 095.73 |

Recettes

| | | |
|-------|-------------------------------|---------|
| 70688 | Autres prestations de service | 8938.12 |
|-------|-------------------------------|---------|

Dépenses d'investissement

| | | |
|---------|--------------------|---------|
| 2041581 | SDE | 2590.19 |
| 21318 | Bâtiment | 2812.40 |
| 2183 | Matériel de bureau | 408.00 |
| Total | | 5810.59 |

Déficit de fonctionnement : 4 157,61

Déficit d'investissement : 5 810,59

Déficit total 2019 : 9968,20 €

Après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, il conviendra de prendre une DM afin de neutraliser ce déficit du CA 2019 de 9968.20 €

Proposition de BP 2020 camping.

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|----------------|---|---------------|
| 60611 | Eau et assainissement | 1500 |
| 60612 | électricité | 1500 |
| 60631 | Fournitures entretien | 220 |
| 6068 | Autres fournitures | 300 |
| 6188 | Autres frais divers | 1100 |
| 6262 | Frais de téléphone | 200 |
| 627 | Services bancaires | 15 |
| 637 | Autres impôts | 800 |
| Virement | Opération d'ordre pour équilibrer la section investissement | 28 400 |
| 64111 | Charges de personnel | 4000 |
| TOTAL dépenses | | 38 035 |

Recettes

| | | |
|-------|--|---------------|
| 70688 | Autres prestations de service | 8 900 |
| 774 | Subvention d'équilibre du BP sans tenir compte du déficit 2019 | 29 135 |
| | | 38 035 |

Dépenses d'investissement

| | | |
|--------------------------|-------------------------|---------------|
| | | |
| divers | | 1000 |
| Bornes paiement carte CB | | 21200 |
| Réfection sanitaires | Travaux régie matériaux | 3400 |
| Pose modules | | 2800 |
| Total investissement | | 28 400 |

Recette investissement

L'équilibre se fait par le virement de la section de fonctionnement sur la base de 28 400 €

Conclusion : Au final, après approbation du CA, une subvention communale de 29 135 € (équilibre du BP 2020) + 9968.20 € (déficit 2019) soit 39 103.20 € est nécessaire pour l'équilibre du BP camping 2020 si la décision est prise d'effectuer les travaux inscrits en investissement sous réserve que les opérations d'amortissement démarrent en 2021.

Le conseil Municipal, à la majorité, une abstention(P Kervarec) , approuve le Budget Primitif camping 2020, à hauteur de 38 035€ en section de fonctionnement et de 28 400€ en section d'investissement.

N° 13-01 -2020 - Projet construction plateforme Lidl :

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R181-38 et R511-9

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11

Vu le dossier d'installation classée soumis à l'enquête publique

Vu le rapport de l'inspection des installations classées établi par l'inspecteur de l'environnement (DREAL) en date du 10 Octobre 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de construction d'une plateforme logistique présenté par la SNC LIDL.

Le Maire dit que le projet envisagé est la construction d'une nouvelle plateforme logistique comprenant un entrepôt ainsi que des bureaux destinés à accueillir le personnel de la direction régional de la société LIDL.

Dans le cadre de l'installation de cette plateforme au lieudit Kertédevant sur la commune de Chatelaudren- Plouagat, la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées de cette société est soumise à l'avis du conseil municipal des communes de Chatelaudren-Plouagat, Plélo et Plouvara et à l'avis du conseil communautaire de Leff Armor Communauté.

Cet avis peut être émis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivants la fin de l'enquête et ce conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement.

Le classement au titre de la nomenclature des installations classées relève du régime de l'autorisation, de l'enregistrement ou de la déclaration. Cela est dû aux différentes activités au sein de l'entrepôt.

Considérant que l'enquête publique est ouverte depuis le 21 janvier 2020 jusqu'au 21 février 2020 et permet de fait au conseil municipal de se prononcer sur l'installation classée.

Considérant que le rapport de l'inspection des installations classées conclu que le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la SNC LIDL ne fait apparaître aucun motif de rejet en application du R181-34 du code de l'environnement et que le dossier est suffisant pour apprécier les inconvénients ou dangers du projet.

Le conseil municipal donne un avis favorable, à la majorité, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées.

N° 14-01 -2020 – CREATION POSTE - Personnel communal

Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de l'embauche d'un rédacteur principal, le Maire propose de créer un emploi à temps complet au tableau des effectifs au 01/02/2020, un emploi existe déjà, mais ne sera vacant qu'au 01/04/2020, date de départ de Joelle à la retraite.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la création d'un poste à temps complet de rédacteur principal au 01/02/2020 et la suppression du poste existant à la radiation des cadres de Joëlle.

N° 15-01 -2020 – Urbanisme- PORTE entre PREAU GARDERIE

Autorisation dépôt DT porte garderie

Le Maire sollicite l'autorisation de déposer une déclaration de travaux afin de poser une porte entre le préau et le SAS de la garderie.

A l'unanimité le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration de travaux pour la pose d'une porte entre le préau et le SAS de la garderie.

N° 16-01 -2020 – PLAN D'AMENAGEMENT PATRIMONIAL

Monsieur Berrot présente le plan d'aménagement patrimonial de la commune pour la période de 2020 à 2025 comportant trois axes d'améliorations.

Axe 1 : amélioration des édifices publics et privés

- Restauration de l'église ST Magloire 1732
- Restauration de la salle polyvalente (anciennes halles 1932)

Axe 2 : amélioration des espaces urbains

- Requalification du centre-ville de la place de la république et de la place du général de Gaulle
- Réfection de la rue Berthou dans sa partie basse
- Requalification de l'entrée ouest de la ville rue général Leclerc et rue pasteur
- Requalification et réaménagement de la rue de la gare, entrée sud de la cité

Axe 3 : amélioration des façades commerciales et enseignes

Monsieur Berrot ajoute que la commune est susceptible de pouvoir bénéficier de subventions selon, la nature des travaux réalisés.

Le conseil municipal approuve le plan d'aménagement patrimonial, et autorise le Maire à envoyer le dossier à la Région.

N° 17-01 -2020- FEST IN LEFF- Mise à disposition des installations sportives Site Chatelaudren

Autorisation mise à disposition installations sportives site Chatelaudren avec Fest in Leff

L'association Fest in Leff souhaite disposer des installations sportives sur le site de Chatelaudren pour organiser une soirée au mois d'août.

A l'unanimité, Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des installations sportives à l'association Fest in Leff, pour la période du 21 août 2020 au 3 septembre 2020.

N° 18-01 -2020 Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, renonce à son droit de préemption des biens ci-dessous :

Terrain bâti cadastré B 980 au 13 rue du Claudren

Bâti sur terrain cadastré E 720 la rue neuve

Bâti sur terrain cadastré B 923 15 la grand- rue

Bâti sur terrain cadastré F 194-1689- au 10 rue de la sucrerie

Bâti sur terrain cadastré dans périmètre e protection des captages d'eau : 1 ha 50 a 27 ca

N° 19-01 -2020 - Participation financière « Couleurs de Bretagne commune déléguée de Châtelaudren

Le conseil municipal décide de participer à l'opération organisée par le l'association « couleurs de Bretagne » l'adhésion pour la saison 2020 est portée à 570€.

Cette dépense sera payée en section de fonctionnement du BP 2020.

N° 20-01/2020- Sécurisation installation électrique bâtiments communaux : travaux électricité

Le Maire informe l'assemblée sur des travaux urgents à réaliser dans les bâtiments communaux,

Deux devis sont présentés,

- La société CODICOM de Etables sur Mer, pour un montant s'élevant à 9 075,60€ TTC (non compris l'installation d'une commande type radio pour gâche à la garderie).
- La société S.A.E de Plaintel, pour un montant de 9 540€ TTC. (Dont l'installation d'une commande type radio pour gâche à la garderie d'un montant de 630€ TTC)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte, le devis de la Société S.A.E s'élevant à 9 540€ TTC, et autorise le Maire à engager la dépense.

N° 21-01/2020- Camping –installation barrière automatique et borne de gestion -validation du fournisseur Urba Flux

Le Maire-Adjoint M Bérot présente les devis reçus pour l'installation d'une barrière automatique au camping municipal de la commune déléguée de Châtelaudren.

Après discussions, le conseil municipal retient à la majorité la proposition de Urba Flux de Berry-Bouy.

Il s'agit de l'installation d'une barrière levante avec reposoir à sceller magnétique automatique, une boucle de détection, d'une plaque obturation pour borne inox monnayeur.

Le coût total installation comprise s'élève à 19 633 € TTC.

Le coût de la maintenance annuel s'élève à 1800 € TTC.